

## LA VALIDATION DE LA FORMATION

### Barème des points retirés en cas de manquement au positionnement professionnel

Manquements constatés	Nombre de points retirés sur 50 points	Nombre de points retirés sur 100 points	Nombre de points retirés sur 75 points
	1ère année	2ème année	EST
<b>SUR LA TENUE</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>7,5</b>
Ne pas présenter son badge sur le site de l'ENAP			
Ne pas porter une tenue vestimentaire correcte et soignée renvoyant à l'image de dignité et d'autorité			
Autre (présentation personnelle négligée...)			
<b>SUR LA PONCTUALITÉ ET LE SIGNALLEMENT D'UNE ABSENCE</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>7,5</b>
Ne pas respecter les horaires des services de l'école ou du lieu de stage			
Arriver en retard à un événement planifié (séances, rendez-vous, entretien ...) que ce soit à l'école ou en stage			
Ne pas respecter la procédure d'information en cas d'absence			
Ne pas respecter le délai de 48h pour envoyer le justificatif de l'absence (certificat médical ou autre)			
Autre			
<b>SUR LE RESPECT DES LOCAUX ET DU MATERIEL</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>7,5</b>
Ne pas respecter le règlement intérieur des hébergements de l'ENAP ou des lieux de stage			
Ne pas respecter l'hygiène et le rangement des locaux utilisés			
Fumer ou vapoter dans un bâtiment ou local fermé, y compris les bureaux et bâtiments d'hébergements			
Détériorer le matériel par négligence ou imprudence			
Ne pas utiliser les matériels, locaux, mobiliers mis à sa disposition conformément à leur destination			
Utiliser du matériel interdit par le règlement intérieur de l'école (bougies, chauffage d'appoint, dispositifs permettant la cuisson...)			
Provoquer des nuisances sonores			
Garder un animal en chambre sauf chien-guide ou de protection des personnes			
Autre			

Manquements constatés	Nombre de points retirés sur 50 points	Nombre de points retirés sur 100 points	Nombre de points retirés sur 75 points
	1ère année	2ème année	EST
<b>SUR LA QUALITE DE L'ECOUTE ET DE L'EXPRESSION</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>15</b>
Ne pas utiliser les expressions usuelles de courtoisie (auprès des personnels pénitentiaires, des intervenants ainsi que des personnes suivies ...)			
Ne pas utiliser un vocabulaire adapté à son interlocuteur			
Perturber par son comportement une séance de formation			
Ne pas s'identifier correctement pour toute communication écrite (nom, prénom, promotion et groupe)			
Autre			
<b>SUR LES ABSENCES ET LES RETARDS</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>22,5</b>
Arriver en retard à un évènement planifié (séances, RDV, entretiens...) que ce soit à l'école ou en stage, pour la 2ème fois			
Ne pas fournir un justificatif d'une absence			
Autre			
<b>SUR LE COMPORTEMENT</b>	<b>25</b>	<b>50</b>	<b>37,5</b>
Arriver en retard une 3ème fois à un évènement planifié (séances, RDV, entretiens...) à l'école ou en stage			
Forcer les portiques de l'ENAP			
Ne pas respecter les consignes pédagogiques et/ou hiérarchiques			
Utiliser un téléphone portable ou autre objet interdit pendant une séance de formation ou un entretien, hors du cadre pédagogique déterminé par le formateur/tuteur			
Détenir un téléphone portable ou un objet connecté durant une épreuve			
Perturber sciemment un temps protocolaire			
S'endormir pendant une activité (séances pédagogiques, rendez-vous, réunion, entretien, ...)			
Détériorer le matériel et/ou les équipements volontairement			
Provoquer un tapage nocturne après 22 heures 30			
Ne pas rendre compte à sa hiérarchie de toute information utile au bon fonctionnement de l'école et /ou d'un service			
Ne pas se présenter à une convocation y compris médicale			
Ne pas répondre aux demandes administratives (remise de justificatifs, retour de documents signés...) des services			
Ne pas respecter la voie hiérarchique dans ses communications (ex : s'adresser au lieu de stage sans passer par l'unité)			
Ne pas signaler à l'unité de formation son changement de numéro de téléphone, d'adresse et/ou mail			
Autre			

Manquements constatés	Nombre de points retirés sur 50 points	Nombre de points retirés sur 100 points	Nombre de points retirés sur 75 points
	1ère année	2ème année	EST
<b>SUR LE DEVOIR DE RESERVE, DE DISCRETION OU DU SECRET PROFESSIONNEL</b>	<b>25</b>	<b>50</b>	<b>37,5</b>
Ne pas faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite ou orale de ses opinions personnelles, religieuses, politiques, philosophiques ou syndicales au regard des principes de déontologie et du statut de la fonction publique			
Tenir des propos irrespectueux et/ou insultants envers une personne			
Autre			
<b>SUR LE RESPECT D'UNE CONSIGNE HIERARCHIQUE, ÉCRITE OU ORALE</b>	<b>25</b>	<b>50</b>	<b>37,5</b>
Refuser, contester ou ne pas appliquer une note de service, une consigne, une décision et/ou ordre hiérarchique			
Héberger ou introduire une tierce personne sur le site de l'ENAP et/ou sur le lieu du stage sans autorisation préalable			
Autre			
<b>FAUTES GRAVES</b>	<b>25</b>	<b>50</b>	<b>37,5</b>
Abandonner son poste			
Ne pas informer un supérieur hiérarchique identifié ou le coordinateur ou le tuteur ou l'unité de formation d'une faute grave ou d'une faute commise par une tierce personne			
Produire volontairement un document contenant de fausses informations			
Frauder au cours d'une évaluation			
Falsifier un document			
Ne pas porter aide et assistance à un collègue ou un personnel			
Commettre une faute professionnelle par négligence			
Préférer des insultes, des menaces ou autres propos outranciers			
Détenir ou consommer de l'alcool sur le site de l'Enap et/ou le lieu de stage			
Présenter un taux d'alcoolémie supérieur à 0,10 et inférieur à 0,39 mg/litre d'air expiré durant une activité à l'Enap			
Ne pas informer le supérieur hiérarchique/le formateur/tuteur (stage) et l'unité de formation d'un lien de parenté ou de la connaissance d'une personne placée sous-main de justice			
Autre			

Manquements constatés	Nombre de points retirés sur 50 points	Nombre de points retirés sur 100 points	Nombre de points retirés sur 75 points
	1ère année	2ème année	EST
<b>FAUTES LOURDES</b>	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>75</b>
Commettre des actes ou tenir des propos non conformes aux valeurs de la République (discriminatoires, sexistes, racistes ...)			
Consommer de l'alcool/ être alcoolisé sur le lieu de stage ou sur le site de l'ENAP			
Présenter un taux supérieur à 0,39 mg/litre d'air expiré durant une activité à l'Enap ou sur son lieu de stage			
Divulguer des informations, des documents relatifs au fonctionnement de son administration, à la situation des agents ou des personnes suivies			
Faire du prosélytisme (religieux, politique et philosophique)			
Détenir, consommer et /ou vendre des produits stupéfiants			
Commettre une atteinte aux personnes et aux biens (vol, violences, trafic, dénonciation calomnieuse...)			
Ne pas avoir une attitude conforme au code de déontologie ou au règlement intérieur			
Utiliser les réseaux sociaux de manière inappropriée portant atteinte au devoir de réserve, d'exemplarité et/ou à l'image et à la sécurité de l'administration pénitentiaire (diffusion photos, vidéos, écrits ...)			
Entrettenir sciemment avec des PPSMJ sous l'autorité ou le contrôle de l'établissement ou du service dont l'agent relève, ainsi qu'avec des membres de leur famille ou leurs amis des relations qui ne seraient pas justifiées par des nécessités de service			
Autre			